

Information aux personnels sous quasi-statut environnement de l'OFB

Commission consultative paritaire locale et dialogue social sur les promotions et avancements du 12 janvier 2022

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE LOCALE (CCPL)

En préambule de cette CCPL, le Sne-FSU rappelle les engagements de notre directeur général en comité technique, de mettre en priorité l'évolution du quasi-statut environnement.

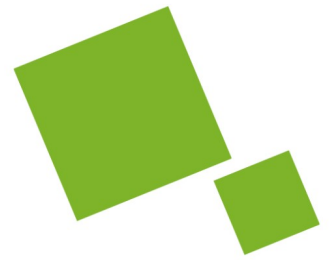
Nota : il est à espérer qu'en ce début d'année, ce ne soit pas une résolution 2022 (une de plus) qui ne soit pas tenue !!!?????...



Comme depuis la création de l'OFB, l'ordre du jour de cette CCPL s'est limité aux licenciements de 3 personnels d'entretien suite aux changements de locaux des services territoriaux OFB.

Le Sne-FSU constate que les revendications des représentants des personnels sur ces licenciements (proposition de formation, d'aide au retour à l'emploi, ...) sont bien prises en compte.

Le Sne-FSU, fidèle à ses convictions, vote l'abstention quand il s'agit de ce type de licenciement.



RÉUNION DE DIALOGUE SOCIAL SUR LES PROMOTIONS ET AVANCEMENTS

Cette réunion s'intéressait aux changements de catégorie qui seront effectifs au 01/01/2021 et aux avancements de niveau au 01/01/2022. Les nombres de promotions (changements de catégorie, avancements de niveau) pour l'ensemble du quasi-statut (tout établissement confondu) ne sont pas encore arrêtés par le ministère, mais ils seront a priori similaires à ceux obtenus l'année passée. La proposition du ministère d'augmenter les taux de promotion a été refusée par le guichet unique.

Nota : Dans le style, ce n'est pas de notre ressort, mais c'est toujours l'autre.

Est-ce qu'il faut croire encore au Père Noël !!!?????...

En tout cas, il n'a rien mis dans sa hotte pour les promotions et avancements des personnels.



Cependant, le Sne-FSU, seul syndicat à avoir assisté à l'ensemble des débats (4 h en comptant les 2 réunions), fait le constat de la qualité des échanges. Nous avons pu faire nos propositions contre balançant celles de l'administration. Les propositions du Sne-FSU ont été entendues et pour certaines retenues à cette réunion et seront présentées à l'examen au directeur général dans le cadre d'un COMEX (comité d'exécution qui regroupe les directeurs). Les résultats des propositions à la future CCP Ministérielle, nous seront communiqués par la suite.

Nota : Espérons que les échanges que nous avons eu lors de cette réunion,

ne soient pas qu'une fin en soi, mais qu'au-delà, les intentions seront suivies d'effets !!!?????...

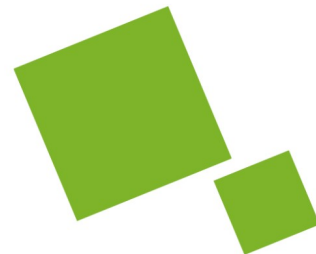
La balle est dans le camp du directeur général.



Pour mémoire :

Le Sne-FSU tient à vous rappeler que lors des entretiens d'évaluation (CREP), votre hiérarchie doit vous informer si vous remplissez les conditions pour être promouvables et non à vous de l'informer. Chacun son job !!!! Cela est du ressort de leur rôle de manager.

Toutefois, le Sne-FSU vous remet ces conditions (issues de l'intranet de l'OFB) [ici](#) .



Le Sne-FSU rappelle aussi que le CREP est obligatoire et non facultatif. Surtout qu'à partir de cette année, le CREP servira à l'attribution de la part variable du régime indemnitaire. Le CREP doit être réalisé au 28 février et finalisé au 31 mars, car la part variable 2021 doit être versée sur le salaire d'avril 2022.

Nota : Le Sne-FSU a eu vent (c'est de saison et souvent glacial) que certains supérieurs hiérarchiques n'auraient pas réalisé ces entretiens sur une, voire plusieurs années !!!???....
Ne nous tentez pas, on a des noms...

Le CREP a une incidence sur : les promotions et avancements, le régime indemnitaire, les mobilités, ... Bref, le Sne-FSU considère que la non-réalisation de cet entretien est une faute car elle relève de l'obligation d'un poste de management. Le Sne-FSU s'interroge : comment l'OFB a pu tolérer de tels manquements ?

VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR UN OU PLUSIEURS DE CES SUJETS ?

N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONTACTER

sne-fsu@ofb.gouv.fr

Représentaient le Sne-FSU dans ces réunions :

DE PABLOS Françoise : francoise.de-pablos@ofb.gouv.fr

HEBA Isabelle : isabelle.heba@ofb.gouv.fr

JAILLOUX Adrien : adrien.jailloux@ofb.gouv.fr

MALLET Fabienne : fabienne.mallet@ofb.gouv.fr

RIHOUEU Mara : mara.rihouet@ofb.gouv.fr



Contacter votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

stéphane.plessis@ofb.gouv.fr
06 78 67 83 40

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com
06 34 04 63 29

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
06 70 81 78 84

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

oriol.pierre@neuf.fr
06 25 07 06 77

Occitanie

snesectionlr@gmail.com
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA **Pascal WANHEM**
06 68 77 69 49 06 20 99 91 84
isabelle.heba@gmail.com wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

